

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 22 septembre 2020**

Convocation adressée le 16 septembre 2020
Compte rendu affiché le 30 septembre 2020
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de septembre à 14h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 septembre 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président en exercice, s'est réuni salle Berloz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire, sous la présidence de Monsieur Yves BEN ITAH, doyen d'âge.

Présent(es) : Nathalie PERRIN-GILBERT, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Samira BACHA-HIMEUR, Corinne SUBAI, Cédric VAN STYVENDAEL, Yves BEN ITAH, Luc SEGUIN

Absent : Richard MARION

Absent(es) excusé(es) : Stéphanie LEGER, Tristan DEBRAY

Procuration : Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Stéphanie LEGER à Nathalie PERRIN-GILBERT

Secrétaire : Samira BACHA-HIMEUR

Désignation au Conseil d'établissement du Conservatoire de Lyon

Rapporteuse : Madame Nathalie PERRIN-GILBERT

Le Conservatoire de Lyon dispose d'instances de concertation, notamment à visée pédagogique. Parmi celles-ci figure le Conseil d'établissement lequel rassemble tous les acteurs du projet d'établissement.

Conformément au règlement intérieur du Conservatoire, « *le conseil d'établissement est une instance de concertation, d'information et de proposition. Lieu d'échanges et de débats, il a pour objet de favoriser l'expression des usagers, parents et élèves, et des agents du conservatoire ainsi que leur participation à la réalisation et à l'animation du projet éducatif et artistique. Réunissant tous les partenaires de la communauté éducative, il concourt à la vie et au rayonnement de l'établissement.* »

Le conseil d'établissement est composé des membres titulaires et suppléants suivants :

- Deux représentants du comité syndical, dont 1 titulaire et 1 suppléant
- Les membres du comité de direction : directeur(trice), directeur(trice)-adjoint(e), administrateur(trice)
- Les conseiller(e)s aux études (à la date d'adoption du présent titre du règlement intérieur : musique, danse, théâtre, culture, action culturelle, éducation artistique)
- les responsables de pôles administratifs
- Six représentants des enseignants désignés par l'association des enseignants du conservatoire, dont trois titulaires et trois suppléants

- Deux représentants des personnels non pédagogiques élus par leurs pairs, dont un titulaire et un suppléant
- Quatre représentants des parents d'élèves de chacune des associations de parents existant au conservatoire, dont deux titulaires et deux suppléants par association
- Six représentants des élèves désignés par l'Association des Etudiants du Conservatoire, dont trois titulaires et trois suppléants, avec si possible un élève du département danse et un élève du département théâtre.

L'article 6.3 du règlement intérieur prévoit que « *les délégués du comité syndical sont désignés par délibération de cette assemblée.* »

Les membres du conseil d'administration en exercice actuellement sont les suivants :

Représentants du comité syndical :

- Monsieur Loïc GRABER, titulaire
- Madame Béatrice GAILLIOUT, suppléante

Mme GAILLIOUT et M. GRABER ne siégeant plus au comité syndical, Il convient de les remplacer au conseil d'établissement du Conservatoire de Lyon.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ désigne pour siéger au conseil d'établissement les :

Représentants suivants du comité syndical :

- Madame Nathalie PERRIN-GILBERT (titulaire)
- Madame Nadine GEORGEL (suppléante)

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

